

DEMARCHE PRAP2S - Recyclage ALM

"Accompagnement à la mobilité pour les formateurs PRAP 2S / APS ASD" (Sanitaire et Social)

Contexte

La formation accompagnement à la mobilité pour les formateurs PRAP 2S et APS ASD permet de mettre en œuvre des formations d'acteurs PRAP 2S (Sanitaire et médico-social) ou d'APS ASD (Acteur Prévention Secours du secteur de l'Aide et du Soins à Domicile) conformes aux nouveaux référentiels de 2021 dans le cadre d'un projet d'établissement.

Objectifs

Intégrer l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi dans l'animation des acteurs PRAP 2S ou APS ASD, selon le certificat détenu.

- Enseigner les fondamentaux de la prévention des risques,
- Expliquer la mise en œuvre de l'évaluation des risques professionnels,
- Clarifier l'animation de la prévention des risques professionnels.

Renseignements complémentaires

Cette formation, qui remplace exceptionnellement le MAC et qui est obligatoire pour tous les formateurs PRAP 2S et APS ASD avant le 31 décembre 2022, traite les points suivants : • Les enjeux de l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée, • La mise en œuvre d'une démarche intégrant les déplacements naturels, • L'évaluation des capacités en fonction du déplacement à réaliser, • Les modalités d'assistance en lien avec l'environnement, • Les aides techniques adaptées, • Le développement et la promotion des dispositifs PRAP 2S et APS ASD.

Programme

1/ Le dispositif ALM dans la formation PRAP 2S/APS ASD • L'accompagnement à la mobilité en prenant soin de l'autre et de soi. • Les enjeux de l'ALM. **2/ Les déplacements naturels** • Définir les notions de déplacement naturel et de déplacement spontané. • Les étapes d'un déplacement naturel et les mouvements élémentaires qui les composent. • Le schéma décisionnel ALM. • Le recueil des informations indispensables. • L'évaluation de l'environnement, des capacités et des risques. **3/ Les différents accompagnements** • Les principes sécuritaires

et les gestes permettant de les respecter lors de l'ALM. • Les niveaux d'assistance en fonction des capacités à réaliser les étapes du déplacement. • La guidance verbale. • L'aide sans portage délétère. • Les aides techniques.

4/ La certification • Les différentes épreuves certificatives. • L'organisation pédagogique et logistique des formations d'acteurs PRAP 2S et d'APS ASD selon les nouveaux référentiels.

Public

Formateurs PRAP et APS ASD

Exercice

2023

Code de formation

3.05

Nature

AFR

Organisé par

Compétences Prévention

Durée

28 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences

Date et lieu

GROUPE 1

Du 3 octobre au 6 octobre 2023

MARSEILLE

Délégation Régionale

Contact ANFH

m.capello@anh.fr

04 91 17 71 33